

COMMUNE DE TREY
Municipalité

**Au Conseil Général
de Trey**
par son président,
M. Roland Rossat

Rapport de la Municipalité
sur les comptes et la gestion
pour l'année 2013

Trey, le 12 mai 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,

Dans sa séance du 12 mai 2014, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2013 et le rapport de gestion qu'elle a l'avantage de vous transmettre.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce rapport.

Généralités

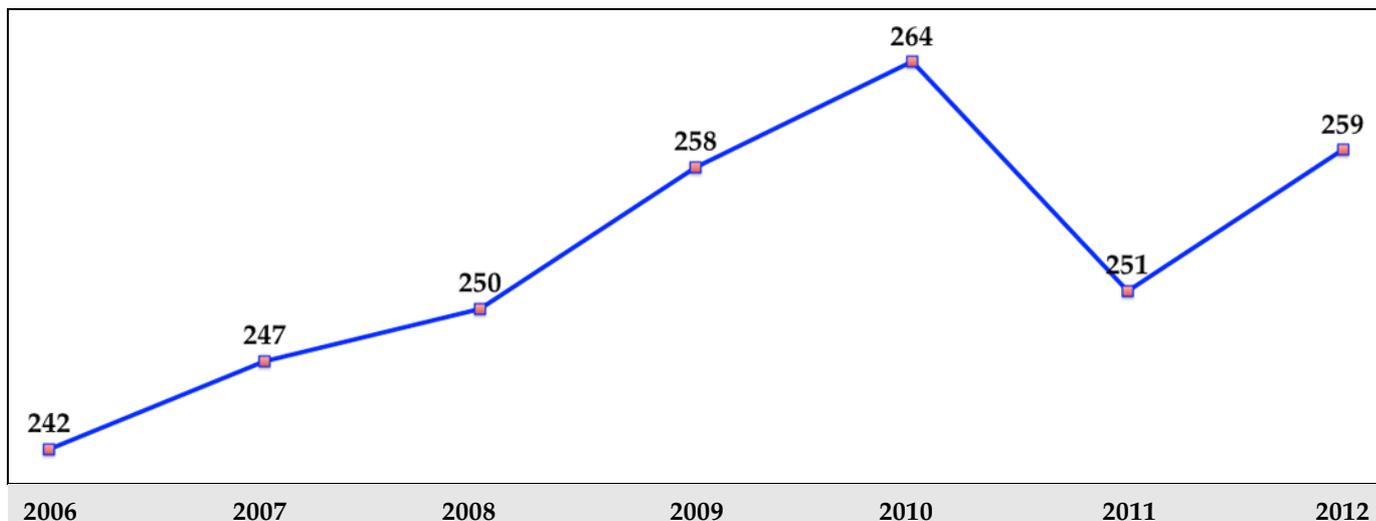
La Municipalité a tenu ses séances le lundi soir à 18h30, en principe une fois par semaine.

Elle a assisté à de nombreuses assemblées réunissant les communes sur les plans communal et cantonal et au sein des associations régionales.

Elle a déposé sur le bureau du Conseil Général le rapport de gestion des comptes 2012, le préavis de la vente du Café du Soleil, l'arrêté d'imposition 2014 et le préavis lié au budget de l'année 2014.

Au 31 décembre 2013, la population de notre Commune se chiffrait à 259 habitants; 237 Suisses et 22 étrangers résidaient à cette date-là sur notre territoire.

Après une progression régulière depuis 2006, la population a diminué en 2012, mais le nombre de résidents a « rejoint » celui de 2009. Le graphique suivant fait état de la situation au 31 décembre de chaque année :



Résultats de l'exercice 2013

Le budget pour 2013 présenté par la Municipalité et adopté par le Conseil général le 12 décembre 2012 prévoyait un excédent de charges de CHF 36'600.—. A la clôture de l'exercice 2013, on apprécie un excédent de revenus de CHF 62'395.82 qui permet des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 272'981.—, l'attribution de CHF 238'000.— à divers fonds de réserves et la mise en réserve de CHF 65'000.— en vue du rattrapage de la péréquation et de la facture sociale sur les montants versés en 2013.

Comptes de fonctionnement de la Commune de Trey en 2013

	Charges	Revenus	Résultats
1. Administration générale	99'850.21	11'302.16	- 88'548.05
2. Finances	390'479.96	813'450.82	503'970.86
3. Domaines et bâtiments	314'755.43	543'621.—	228'865.57
4. Travaux	217'381.45	98'431.15	-118'950.30
5. Instruction publique	92'754.55	5'125.20	-87'629.35
6. Police	34'224.80	11'977.40	-22'247.40
7. Sécurité sociale	171'953.05	8'951.70	-163'001.35
8. Services industriels	157'985.10	48'920.95	-109'064.15
Totaux	1'479'384.55	1'541'780.37	62'395.82

L'excédent de revenus, qui se monte donc à CHF 62'395.82, va être porté en augmentation du capital (compte 9290).

Principaux revenus extraordinaires en 2013

Compte	Nature du produit	Différence par rapport au budget
21.400.1	Impôt sur le revenu (personnes physiques)	52'498.32
21.400.2	Impôt sur la fortune (personnes physiques)	10'766.73
21.404	Droits de mutations	26'990.40
22.452.1	Rattrapage de la péréquation de l'année 2012	19'430.—
352.424	Vente du Café du Soleil	450'000.—
Total		559'685.45

1 Administration générale

Ce chapitre fait état de peu de différences entre les montants budgétés et ceux qui ont été comptabilisés; citons en particulier :

- le compte 11.317, *Réceptions et manifestations* : CHF 7'321.65;
- le compte 11.318.5, *Honoraires et frais d'études*, fait principalement état de trois factures :
 - CHF 2'276.— : servitudes liées à la réfection de la route (cf. préavis 2012);
 - CHF 2'500.— : honoraires de la fiduciaire;
 - CHF 4'000.— : étude adduction eau potable.

Notons encore que

- la *ristourne versée au canton pour les transports publics* (compte 11.351.2) coûte CHF 5'143.95;
- au compte 11.431, *Emoluments*, le prélèvement de l'indemnité communale pour l'usage du sol (0.7 centimes/kWh) rapporte CHF 7'392.65; d'autre part, Unigaz nous a versé une indemnité de CHF 600.— à la suite de la pose de balises de repérage.

2 Finances

Aux recettes, nous relevons dans les rubriques « impôts » et « taxes », les points suivants :

- au chapitre des impôts sur les personnes physiques, les montants des rentrées fiscales des impôts sur le revenu et la fortune se distribuent ainsi :

Personnes physiques		Comptes 2012	Budget 2013	Comptes 2013
Impôts :	sur le revenu	311'206.19	370'000.—	412'498.32
	sur la fortune	35'867.68	40'000.—	43'766.73
	Total	347'073.87	410'000.—	456'265.05

- au chapitre des revenus liés aux transactions immobilières, notons deux rentrées dont les montants sont exceptionnels :
 - compte 21.404, *Droits de mutations* : CHF 31'990.40
 - compte 21.405, *Impôt successions et donations* : CHF 6'336.—
 - compte 21.441, *Gains immobiliers* : CHF 8'756.95
 - ... soit un revenu de CHF 47'083.35 (CH 24'048.95 en 2012).

Les amortissements du patrimoine administratif de 2012 se répartissent comme suit :

- forêts : CHF 92'981.— **soit CHF 92'981.— supplémentaires**
- bâtiment communal : CHF 130'000.— **soit CHF 100'000.— supplémentaires**
- éclairage public : CHF 1'500.—
- STEP : CHF 4'000.—
- réseau d'égouts : CHF 25'000.—
- service des eaux (potables) : CHF 86'000.— **soit CHF 80'000.— supplémentaires**
- Pré de Prin : CHF 7'000.—
- réfection de la route : CHF 52'000.—
- total : CHF 398'481.— soit CHF 272'981.— supplémentaires.**

Le montant des prêts hypothécaires se montait au 31 décembre à CHF 2'086'000 (contre CHF 2'238'000.—); cela représente un endettement de CHF 8'054.05 par habitant. Il se répartit ainsi :

- hypothèques regroupées : CHF 670'000.— au 31.12.2011 : CHF 870'000.—
- hypothèques réfection de la route : CHF 1'416'000.— au 31.12.2011 : CHF 1'468'000.—

Durant l'exercice, nous avons payé les intérêts bancaires pour :

- les hypothèques regroupées (compte 9220.2) : CHF 12'821.78
- les hypothèques réfection route (comptes 9220.3 à 9920.7) : CHF 34'852.95

Conformément au budget, nous avons reçu la somme nette de CHF 138'848.— du fonds de péréquations. A ceci s'ajoutent CHF 19'430.— versés à la suite du décompte de l'année 2012.

Enfin, rappelons au passage que le fonds de péréquations, alimenté par les versements des communes vaudoises dans un « pot » commun, permet de diminuer quelque peu les disparités entre ces dernières.

3 Domaines et bâtiments

31. Terrains

La Commune de Trey loue ses terrains agricoles pour la somme de CHF 22'108.40 par an (compte 31.423, *Location des terrains*).

Nous recevons une indemnité de CHF 3'911.— par année pour l'antenne de télécommunications qui a été érigée à proximité du stand de tir. (compte 31.423.1, *Location antenne*).

La Commune de Trey participe au Réseau écologique de Châtonnaye-Torny-Trey à hauteur de CHF 1'000.— par année (compte 31.352, *Cotisation à association*).

32. Forêts

Nous avons adhéré au Groupement forestier Payerne-Avenches-Vully; les coûts, soit CHF 13'434.50 (CHF 17'000.— au budget), correspondent à l'*entretien de nos forêts* (compte 32.314).

La facture des prestations du garde-forestier est maintenant prise en charge par le Groupement forestier.

Enfin, nous avons procédé à un amortissement extraordinaire de CHF 92'981.—, soldant le compte 9145 *Forêts* à CHF 1.—.

35. Bâtiments communaux

Au **Bâtiment communal**: le frigidaire du quatre pièces a été remplacé; coût: CHF 1'634.— (compte 351.311, *Achat de matériel*).

Le budget allouait une somme de CHF 10'000.— au chapitre de l'*entretien* (compte 351.314); nous avons dépensé CHF 34'038.20 pour honorer des factures de réparations courantes:

• installations sanitaires :	CHF 725.30
• remplacement du chauffe-eau	CHF 9'912.30
• remplacements d'appareils électroménagers	CHF 4'189.—
• réparations d'appareils électroménagers	CHF 358.85
• réfection du soubassement en molasse :	CHF 16'885.10

L'ensemble des locations du bâtiment communal (1 x 4 ¹/₂ pièces, 2 x 3 ¹/₂ pièces, un loft et un studio) ont rapporté CHF 54'600.—; la location de la grande salle à des privés a amené CHF 1'368.— de recettes (CHF 1'000.— au budget).

Rappelons que l'amortissement administratif du bâtiment communal se monte en 2013 à CHF 130'000.—, dont CHF 100'000.— supplémentaires.

Le **Café du Soleil** a été vendu le 31 août 2013; le produit de cette transaction a rapporté CHF 450'000.— et ce montant a été placé sur un compte bancaire.

Les montants suivants concernent donc les huit premiers mois de l'année :

- l'*entretien* (compte, 352.314.1) a coûté CHF 4'465.— dont CHF 2'169.30 pour réparer différentes pannes au niveau du matériel électroménager, CHF 673.40 pour évacuer les déchets accumulés dans la grange attenante au restaurant et CHF 718.20 pour déplacer le panneau indicateur du Café du Soleil;
- la location, quant à elle, se monte à CHF 9'450.— (CHF 16'200.— budgétés).

Conformément aux termes de l'acte de vente, la Commune a récupéré CHF 653.— sur la part des primes d'assurances du troisième trimestre.

Au **temple**, les charges concernent les dépenses courantes (électricité, entretien et assurances).

Au **stand de tir**, l'entier des dépenses concerne les primes d'assurances.

Quant aux **hangars des pompiers**, ils n'ont entraîné aucuns frais supplémentaires.

4 Travaux

43. Routes

L'essentiel des dépenses se résume dans les postes suivants :

- *Déneigement* (compte 43.313.3) : CHF 6'946.70 contre CHF 4'280.20 en 2012;
- *Entretien du réseau routier* (compte 43.314.1) : CHF 2'109.65 (CHF 10'000.— au budget...) :
 - réfection d'un pilier à proximité de l'arrêt de bus de Trey : CHF 1'573.—
- *Canalisation* (compte 43.316) : CHF 3'942.85 (CHF 30'000.— au budget...) :
 - curage des grilles de route : CHF 2'769.55

Relevons que les charges de ce chapitre se situent à CHF 36'587.10 en-dessous de ce qui a été budgété.

Deux amortissements administratifs ont été effectués via :

- le compte 43.331.1, *Amortissement éclairage public* : CHF 1'500.—;
- le compte 43.331.3, *Amortissement Route* : CHF 52'000.—.

44. Parcs, promenades, cimetière

L'entretien des espaces verts et du cimetière (comptes 44.301, *Traitement du personnel*, et 44.314.1, *Entretien parcs – cimetière*) a coûté CHF 131.35 (CHF 1'000.— au budget).

45. Ordures ménagères et décharge

Le 1^{er} janvier 2013, la nouvelle loi cantonale sur les déchets est entrée en application : elle prévoit que l'ensemble des coûts liés à l'élimination des déchets ménagers et valorisables doivent être couverts par les taxes. Les *frais de ramassage* (compte 45.318.8) ont été un peu plus élevés que ce qui avait été budgété : CHF 14'665.95 contre CHF 12'600.—.

L'élimination des produits carnés (rubrique 45.318.8, *Four d'incinération*), a coûté CHF 5'753.60; CHF 5'725.35 ont été facturés aux usagers (compte 45.435, *Rbt de privés*).

La vente de sacs officiels (compte 45.436.1), au greffe municipal, a « rapporté » CHF 375.60.

46. Réseau d'égouts, d'épuration

Le compte 461.314.1, *Entretien de la STEP* fait état d'une panne survenue dans l'armoire de commandes pour un montant de CHF 1'374.85.

CHF 18'000.— ont été versés dans le compte de *réserves affectées* (9280.46) dont le nouveau solde se monte à CHF 62'000.—; ce fonds sera utilisé en priorité pour remplacer le dégrilleur de la STEP (environ CHF 50'000.—) en 2014.

Les prestations du conseiller technique de l'exploitant coûtent CHF 4'000.— par an.

Nous avons livré 120 m³ de boues à la STEP de Payerne qui s'est chargée de les déshydrater, de les transporter à la SAIDEF pour incinération; coût total de l'opération : CHF 5'294.30 (compte 461.318.8, *Déshydratation et incinération boues*); quant au transport de ces boues, il a coûté CHF 1'803.55.— (compte 461.318.4, *Transports des déchets*).

La Direction générale de l'environnement (DGE) nous facture CHF 1'200.— pour participation aux *frais d'analyses* mensuels (compte 461.318.5).

La Commune de Torny participe aux frais d'exploitation (compte 461.452, *Particip. commune de Middel*) à hauteur de CHF 32'303.55 sur la base de la population « raccordée » de Middel et de Torny-le-Petit (379 sur 618, soit 61.3%).

Quant à la petite fête organisée à l'occasion du vingtième anniversaire de la STEP le 7 septembre 2013, elle a coûté 294.45.

Deux taxes d'introduction de CHF 1'500.— ont été payées à l'occasion de la création d'unités locatives (compte 461.434.1, *Taxes de raccordement*).

Au chapitre de l'*entretien des égouts* (compte 462.314.1), il faut relever le contrôle électrique des installations de relevage des eaux usées, qui a coûté CHF 557.70, y compris la réparation exigée par l'organe de contrôle.

47. Cours d'eau et digues

Ce chapitre ne fait état d'aucune écriture alors que CHF 2'400.— avaient été budgétés.

5 Instruction et cultes

Les dépenses liées à l'école se montent à CHF 92'754.55. Elles sont stables, puisqu'elles ne diffèrent que de CHF 221.35 (en plus) par rapport à celles de 2012.

6 Police

61. Corps de police

La Commune a honoré une facture de CHF 18'969.— en faveur des corps de police dans le cadre de la *Réforme policière* (compte 61.351); ce montant est établi sur la base de la péréquation intercommunale.

64. Service des inhumations

Une seule facture a été comptabilisée au Service des inhumations : CHF 250.— ont été portés au débit du compte 64.314.15 pour honorer le forfait annuel d'occupation de la chambre mortuaire de l'HIB.

65. Défense contre l'incendie

Une seule facture a été honorée : il s'agit de la participation de notre commune versée au SDIS Broye-Vully (compte 65.352.1), qui se monte à CHF 5'950.15.

Pour équilibrer le résultat de ce chapitre, CHF 6'862.75 ont été prélevés dans le compte de réserve (9280.65, *Fonds affecté service du feu*).

66. Protection civile

Notre Commune a participé à hauteur de CHF 4'063.70 aux frais d'exploitation du centre régional (compte 66.352, *CRIE – frais d'exploitation*).

7 Sécurité sociale

Le montant de la participation de la *Facture sociale* (compte 72.351) se monte à CHF 102'975.—

Quant aux autres postes de ce chapitre, ils sont toujours aussi coûteux :

- *Service social* (compte 71.351) : CHF 28'498.80;

- *ARAJ* (compte 72.352) : CHF 16'617.15;
- *Centre social régional* (compte 72.352.1) : CHF 7'334.90.

CHF 15'000.— ont été provisionnés (compte 9259.1, *Provision péréquation et facture sociale*) pour le rattrapage de la facture sociale de 2013; ce montant sera dû à l'automne 2014.

Notons au passage qu'à la suite du décompte de l'année 2012, CHF 5'123.— nous ont été ristournés (compte 72.451, *Péréquation décompte année précédente*). De même, CHF 3'828.70 ont été versés par l'ARAJ et l'ARAS (compte 72.452, *Ristourne des communes et assoc.*).

8 Services industriels

Nous avons acheté quelque 22'000 m³ d'eau à la Commune de Torny, pour un montant de CHF 35'922.15 (compte 81.312, *Achat d'eau*).

Quant à la vente d'eau, elle a rapporté CHF 40'355.95 (compte 81.435, *Vente d'eau*). L'excédent positif ainsi dégagé — CHF 4'433.80 — est encore inférieur à ce qu'il devrait être, malgré les corrections effectuées sur notre réseau d'eau.

L'*entretien du réseau* (compte 81.314) a coûté CHF 25'980.45 alors que nous avons budgeté CHF 20'000.— pour ce poste; citons les principales dépenses :

- | | |
|--|---------------|
| • rénovation des fontaines de Trey et de Granges-sous-Trey | CHF 18'254.20 |
| • diverses remises en état sur le réseau | CHF 970.70 |
| • acquisitions et réfection de compteurs d'eau | CHF 730.40 |
| • inspection du réseau d'eau (pertes) | CHF 1'107.— |

Aux amortissements ordinaires de CHF 6'000.— (81.331.1 *Amortissement*) et CHF 7'000.— (81.331.2 *Amortissement Pré de Prin*) s'ajoute un amortissement extraordinaire de CHF 80'000.— (81.332, *Amortissement supplémentaire*).

Conclusions

La Municipalité espère avoir produit, par le présent rapport, une information claire pour une bonne compréhension de la gestion de la Commune. Elle profite de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de l'administration communale, tous les employés communaux et toutes les personnes qui oeuvrent pour la bonne marche de notre Commune.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic  La Secrétaire 